**Compte rendu du séminaire « ESS, insertion et emplois »**

**Date** : mardi 5 avril 2022 de 9h00 à 12h00

L’ADEC présente le cadre de révision du SRDE2I, notamment le cadre légal imposé par la loi NOTRe et le rapport de l’Assemblée de Corse qui précise les modalités de révision datant des 27 et 28 janvier 2022. On terminera cette phase introductive par un rappel sur le contenu de l’ancien SRDE2I.

Avant l’ouverture des échanges et de la réflexion autour des pistes d’action qui pourraient être inscrites dans le cadre du futur SRDE2I, une présentation succincte des réalisations et des enseignements issus de l’analyse du bilan du SRDE2I est proposée pour ce thème.

Les points ci-dessous se proposent de retranscrire les principaux enseignements et pistes d’actions en matière de révision du SRDE2I, ayant émergé du séminaire dédié à l’économie sociale et solidaire, insertion et emplois, autour des différents enjeux.

1. **Préambule**

En propos liminaire, on précisera que l’ESS occupe une place prépondérante en Corse, au travers notamment du rôle joué par la CRESS Corsica, et formalisée notamment par une convention pluriannuelle de partenariat avec ADEC.

La CRESS Corsica a présenté ses 4 chantiers prioritaires :

* La création d’un fonds d’investissement pour développer l’ESS ;
* La création d’un centre de formation de l’ESS (avec obtention de l’agrément Organisme de Formation) y compris en intégrant un volet ingénierie dans le cadre de l’élaboration d’un plan de formation ; et pour développer l’apprentissage face aux départs à la retraite attendus ;
* Soutenir la création d’emplois notamment dans certains secteurs : mobilité inclusive, économie circulaire… ;
* Soutenir l’emploi dans les territoires ruraux, l’ESS étant le 1er employeur.
1. **Les enjeux spécifiques**

*Enjeu 1. Efficience du secteur et outils pour l’accompagnement et le financement l’ESS*

* Les actions pour renforcer la professionnalisation de l’ESS

Tout d’abord, il est mentionné qu’une cartographie des acteurs a été réalisée par la CRESS, l’objectif étant à présent d’aller à la rencontre de ces acteurs pour mieux cerner leurs besoins et les accompagner dans le cadre de la professionnalisation.

Par ailleurs, **le projet de création d’un centre de formation à l’ESS participera à la professionnalisation du secteur.**

On mentionnera plus tard la belle initiative « Entreprendre Pour Apprendre » développée à l’échelle insulaire avec des collégiens et des lycéens.

* Le financement des entreprises de l’ESS

La CRESS Corsica précisera qu’à l’heure actuelle le besoin de financement cible les structures de l’ESS les plus importantes qui ont besoin d’être soutenues en phase de développement. On parle **d’un fonds de développement**, « un fonds de haut de bilan » à mettre en place pour renforcer leurs fonds propres et avoir accès à des ressources bancaires. Ce projet de fonds envisagé par le CRESS Corsica associerait des acteurs publics et privés (des accords de principe auraient été noués avec le réseau bancaire et les mutuelles).

Sur ce projet, on rappellera qu’il existe déjà un partenaire idoine – CAPI – tout comme **un fonds de dotation créé suite à une délibération de l’AC (Corsica Solidaria**) sur lequel on pourrait capitaliser. L’arrivée de ce nouveau projet par la CRESS pourrait avoir pour effet de réduire la lisibilité des outils de financement dédiés.

La CRESS précisera que des outils financiers tels que celui envisagé à l’échelle insulaire, se développent déjà sur le continent. Elle ajoutera également que cet outil viendra compléter l’offre existante sans porter atteinte à la lisibilité des outils financiers dédiés à l’ESS.

*Enjeu 2. Identification des objectifs et stratégies*

Dans un 1er temps, pour rendre les stratégies et les objectifs des entreprises de l’ESS clairs et lisibles, par tous les acteurs, il est indiqué que **le rôle de la CRESS Corsica en tant que tête de réseau de l’ESS en Corse, devrait être renforcé** notamment pour une meilleure lisibilité et ce pour faciliter la communication entre acteurs. Les représentants de la CRESS préciseront leur ambition de devenir une chambre consulaire de l’ESS.

En termes de lisibilité auprès des acteurs socio-économiques du territoire, **on pourrait également informer et communiquer à partir du club des acteurs de l’ESS créé**.

Autre initiative insuffisamment valorisée : les projets de reprise et de transmission d’entreprises sous la forme de coopératives de salariés par exemple, ou encore les tiers lieux coopératifs, ou la vingtaine de coopératives agricoles que compte le territoire.

En outre, dans le cadre des liens économiques à renforcer entre l’ESS et le tissu entrepreneurial classique, on mentionnera **le fonds de conversion porté par la CRESS** Corsica. Par ailleurs, à plusieurs reprises, les participants souligneront **les initiatives insuffisamment valorisées en matière d’insertion par l’activité économique**, avec ses salariés insérés à la fin de leur parcours dans des entreprises classiques. Par ailleurs, la mise en place d’AAP à projets conjoints pourrait être une piste à investiguer pour renforcer les liens.

Par ailleurs, les acteurs ont rappelé la nécessité de sensibiliser les élus dans le rural particulièrement, pour faire connaitre l’ESS et ses actions.

1. **Les enjeux transversaux**

*Enjeu 1. Favoriser la résilience de l’économie corse post-COVID*

Dans le cadre de la résilience de l’économie corse post-COVID, les participants ont été invités à identifier les leviers d’action qui allaient permettre d’inscrire l’économie sociale et solidaire au sein des politiques publiques. Sur ce sujet, plusieurs participants ont mis en exergue comme levier d’action, **la nomination d’un élu responsable délégué à l’économie sociale et solidaire, afin de porter, impulser la vision politique de l’ESS et faciliter la gouvernance de l’ESS.**

Dans le prolongement de cette suggestion, il a été question également de créer une instance ou un organe, à vocation plus stratégique, plus politique, car à l’heure actuelle, la CRESS Corsica reste un outil technique.

Sur ces différents aspects, on précisera **qu’un COPil dédié** s’est pour la première fois tenu récemment afin de garantir la transversalité de l’ESS au sein de la CdC, regroupant les différents agences et offices, ayant vocation à se réunir une fois par an. Dans ce cadre, un référent ESS a été désigné ou le sera prochainement.

*Enjeu 2.* *De nouvelles ressources pour financer le développement économique*

Pour cet enjeu, il a été rappelé la nécessité de relancer la mise en concurrence autour des outils financiers face à la rupture prochaine des fonds, et aux demandes d’accompagnement qui risquent de ne pas être satisfaites.

Enfin, en termes de stratégies et d’outils à déployer sur ce volet, **il a été rappelé les solutions préconisées dans le cadre du Plan Salvezza, comme une 1ère réponse**.

*Enjeu 3.* *Diversifier la structure productive de la Corse et réduire la dépendance extérieure*

Dans le cadre de cet enjeu, il est indiqué que **la CRESS Corsica porte un projet sur l’autonomie alimentaire,** qui aura vocation à associer les agences et les offices concernés au premier rang desquels, l’ODARC, mais aussi les structures porteuses de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), ou encore les lycées agricoles ayant un rôle à jouer sur le volet production. Toutefois, le contenu du projet ne sera pas connu avant juin 2022.

*Enjeu 4. Soutenir l’emploi et l’insertion par l’activité économique (IAE)*

On précisera que la Collectivité de Corse et ses services travaillent sur le sujet de la mobilité internationale au travers de l’économie circulaire, afin d’identifier des bonnes pratiques, dans le cadre du programme 2021-2027. L’enjeu autour de la mobilité inclusive a ici été abordé pour renforcer la transversalité de l’ESS dans les politiques publiques, et dans son action. La mobilité inclusive fait l’objet d’un projet actuellement porté par la CdC et la CRESS (plateforme de mobilité solidaire).

En particulier, en faveur du soutien à l’emploi, on rappellera l’action 5-6 du Plan Salvezza ; mais également le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée au titre desquels des structures d’IAE ont été choisies.

Pour soutenir les structures de l’IAE en Corse, et compte tenu de leur taille, **il a proposé de tendre vers des structures multi-activité** afin de faire face à la problématique de seuil critique (ressourcerie, espaces verts, réparation). Toutefois, on précisera qu’à l’heure actuelle, la principale difficulté rencontrée par ces structures reste la question de la mobilisation des publics cibles (jeunes, publics fragiles,….) avec un certain nombre de postes à pourvoir, non pourvus.

Enfin, pour soutenir l’emploi particulièrement en milieu rural, les outils de type co-working et autres tiers lieux de proximité, ont été mis en avant.

*Enjeu 5. Accompagner la transition écologique et énergétique*

On mentionnera ici notamment **la réflexion en cours autour d’une recyclerie régionale**. D’autres projets en faveur d’une transition écologique et énergétique sont portés par la Collectivité de Corse.

On retiendra également l’idée d’exemplarité qui pourrait être donnée par la CdC notamment dans **la définition des critères d’attribution lors de mise en concurrence,** ou encore comment l’on peut accompagner les ménages en situation de précarité énergétique ; tout comme **le repérage de fonds européens en faveur de ces transitions.**

Les participants ont mentionné une autre initiative, comme le soutien à l’animation de projets d’énergie citoyenne, comme cela est déjà le cas en Bourgogne. Un projet dans ce sens est porté avec le partenariat AUE-CRESS Corsica et chambres consulaires.

Enfin, on évoquera la réflexion en cours autour de l’économie circulaire par le groupe de travail 2 issu de la 2ème conférence territoriale de l’ESS de novembre 2019.

*Enjeu 6. Poursuite de la transition numérique*

Parmi les pistes d’actions suggérées pour accompagner la poursuite de la transition numérique, on retiendra **le soutien à la médiation numérique de proximité, des espaces numériques en accès libre, les tiers lieux**,…

1. **Autres recommandations**
* **Lancer des AAP au bénéfice du développement de l’ESS**